

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 33

5 janvier 2012

SOMMAIRE

A3 Construction Métallique S.à r.l.	1570	CABRELUX	1580
Aries Investment S.à.r.l.	1555	Cabri Luxembourg S.à.r.l.	1581
Aruba S.A.	1566	Cadogan Investments, S.A.	1583
Asdecor S.à r.l.	1563	Cameron Lux Apme Sàrl	1583
Assenti Lux S.A.	1569	Carrelages Valente S.à r.l.	1583
Asyris S.A.	1569	Castle Services S.à r.l.	1558
Aviation Investments S.A.	1569	Cedar Logistics S.à r.l.	1577
B.B.R. Marketing S.A.	1570	Charouz Gravity Racing S.A.	1578
BC Chime S.à r.l.	1558	Chauffage Sanitaire Schumacher s.à.r.l. ...	1573
Belmilk S.A.	1570	Chephren S.A.	1579
Belval Plaza I Apartments S.à r.l.	1571	C&L (Lux 1) S.à r.l.	1578
Belval Plaza II Apartments S.à r.l.	1572	C&L (Lux 2) S.à r.l.	1578
Belval Plaza II Mall S.à r.l.	1572	Col 81 S.à.r.l.	1579
Belval Plaza II S.à r.l.	1573	Colwine (Lux) S.à r.l.	1579
Belval Plaza I Mall S.à r.l.	1572	Continental Holdings S.A.	1584
Belval Plaza I S.à r.l.	1572	C.RO Ports S.A.	1577
Belval Plaza Tower S.à r.l.	1575	Cygnus S.à r.l.	1580
Berg Real Estate	1570	Dematic Holding S.à.r.l.	1568
Bevis Marks 1 S.à r.l.	1576	Dinex International S.A.	1583
Bevis Marks Holding S.à r.l.	1575	Eggos S.A.	1584
Bingen S.A.	1576	Element Six Abrasives S.A.	1550
Biotoscana Seamar Family Luxco S.à r.l.	1576	FlexSpace S.à r.l.	1553
Blaser et Schott Luxembourg S.à r.l.	1576	GSecurities S.A.	1538
Blue Fin S.A.	1577	Hatanord Capital	1566
Blue Waves S.A.	1572	Head Investments SA	1578
Böhrs + Böhrs Invest S.A.	1577	Immibel S.A.	1579
BP@L S.A.	1577	Luxart S.à r.l.	1567
BR Investments I (Luxembourg) S.à r.l. ..	1576	M.A.B. Investments S.A.	1566
BW Invest S.A.	1573	ME Business Solutions S.à r.l.	1581
Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l.	1555	Quodre Finance S.A.	1584
		Saint Jean SCI	1573

GSecurities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 165.575.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Stichting GSecurities, a foundation (stichting) incorporated and existing under the laws of The Netherlands, established and having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam (hereafter referred to as the "Shareholder"),

and duly represented by Mr Nicolas Thieltgen, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 December 2011.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holder, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter referred to as the "Articles") of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of GSecurities S.A. (hereafter referred to as the "Company") qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (hereafter referred to as the "Securitisation Law").

The Company may have one shareholder (hereafter referred to as the "Sole Shareholder") or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of its shareholders.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (hereafter referred to as the "Board") or, in the case of a sole director (hereafter referred to as the "Sole Director") by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders (hereafter referred to as the "General Meeting") adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Law.

The Company may acquire or assume, by any means, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to receivables or liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or other goods or assets, by guaranteeing the receivables or liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation proposed by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stocks, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred

to in (i) and (ii) above) and the exercise of all rights whatsoever attached to these assets in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may raise funds, issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates (including without limitation PECs, CPECs and TPECs), shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create guarantees or security interests over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Law.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, foreign exchange transactions, stock lending and similar transactions or instruments or arrangements for as long as such agreements, instruments and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects or to hedge individually or on a portfolio basis a transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may transfer any of its assets against due consideration and/or in accordance with the relevant issue documentation.

The Company may deposit at banks or with other depositaries.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting, but subject to the provisions of the Securitisation Law. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement, at the exclusion of any banking activity, which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful, directly or indirectly, in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Law, to which the Company is subject, provided that they are not contrary to the foregoing corporate objects and are not otherwise prohibited by any agreement to which the Company may then be a party.

Art. 5. Compartments. The Board may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company (hereafter referred to as a "Compartment") which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes, issued in respect of, and the specific objects of, each Compartment shall be determined by the Board.

If ordinary shares, preference shares and/or beneficiary shares and/or other equity instruments are issued within a Compartment, the terms and conditions thereof will be determined by the General Meeting and these Articles will be amended accordingly.

Each holder of financial instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these financial instruments and these Articles by subscribing to these financial instruments.

Each Compartment shall be treated as a separate entity. Each Compartment may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The rights of investors and creditors are limited to the assets of the Company. The rights of investors and creditors when related to a Compartment or arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are strictly limited to the assets of that Compartment.

The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating such compartment, no resolution of the Board may amend the resolution creating such Compartment or directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such Compartment. Any resolution of the Board taken in breach of this provision shall be void.

The Board shall (as and when one or several Compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the Compartments for the purposes of ascertaining the rights of holders of financial instruments issued in respect of each Compartment for the purposes of these Articles, such accounting records being conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant Compartment.

In the case of any asset of the Company which the Board, or any person acting on behalf of the Board, does not consider is attributable to a particular Compartment, the Board, or any person acting on behalf of the Board, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between Compartments, and the Board shall have power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several Compartments have been created, the Company shall establish combined accounts. Such combined accounts of the Company, including all Compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the Company.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and may be allocated by a decision of the Board to all Compartments on a prorata basis and/or in accordance with the relevant issue documentation.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-two thousand euro (32,000.-EUR) consisting of thirty-two (32) ordinary shares in registered form with a par value of one thousand euro (1,000.-EUR) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 7. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 8. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company. In these Articles, any reference to the General Meeting shall be a reference to the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder.

In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any General Meeting regularly constituted shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday in June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by email to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 12. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board, as well as the Sole Director, shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (hereafter referred to as the “Legal Entity”), such Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter referred to as the “Companies Law”).

The directors shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint a new Solde Director or new directors (as the case may be).

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (hereafter referred as to the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other directors (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or email to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each director. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or email to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One director may represent more than one prevented director at a meeting of the Board provided that always at least two directors who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis

and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 13. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the director who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two directors or the Sole Director (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more authorized independent external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Law. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 21. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Law.

Art. 22. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 23. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Law.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2012.

The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty-two (32) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of thirty-two thousand euro (32,000. EUR) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at three thousand two hundred euro.

Resolutions of the Shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three directors;

2. the following persons are appointed as directors:

(a) Mr José Manuel Costa De Sousa Borges, professionally residing at 69, Avenida Marques de Tomar, 4º, 1050 154 Lisboa, Portugal.

(b) Mr Damien Nussbaum, professionally residing in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle; and

(c) Mr Peter Diehl, professionally residing in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

3. that the terms of office of the directors will expire after the annual General Meeting of the year 2017; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Stichting GSecurities, une fondation (stichting) constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, (ci-après dénommée l'«Actionnaire»),

et dûment représentée par Monsieur Nicolas Thieltgen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant en sa qualité de représentante de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après dénommés les «Statuts») d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de GSecurities S.A. (ci-après dénommée la «Société») ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi modifiée du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après dénommée la «Loi relative à la Titrisation»).

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci-après dénommé l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après dénommé le «Conseil d'Administration») ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après dénommé l'«Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires (ci-après dénommée l'«Assemblée Générale») statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que cela est prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi relative à la Titrisation.

La Société peut acquérir ou supporter, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux créances ou dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances, marchandises et/ou biens, en garantissant les créances ou les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans la documentation relative aux conditions particulières de l'émission préparée par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi relative à la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs

tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) et l'exercice de tous les droits attachés à ces avoirs conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi relative à la Titrisation et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut lever des fonds, procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un index ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats (y compris notamment des PECs, CPECs and TPECs), d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi relative à la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi relative à la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des garanties ou sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi relative à la Titrisation le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, opérations de change, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires ou titres ou arrangements aussi longtemps que ces contrats, titres et opérations s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société ou afin de couvrir, individuellement ou dans le cadre d'un portefeuille, une opération. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut transférer ses actifs contre juste rémunération et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante.

La Société peut faire des dépôts en banque ou chez tout dépositaire.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative, mais est sujette aux dispositions de la Loi relative à la Titrisation. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à l'exclusion de toute activité bancaire, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles, directement ou indirectement, pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi relative à la Titrisation, à laquelle la Société est soumise, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit en violation avec aucun contrat auquel la Société puisse être alors partie.

Art. 5. Compartiments. Le Conseil d'Administration peut, conformément aux dispositions de la Loi relative à la Titrisation et en particulier son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (ci-après dénommé individuellement un «Compartiment» et collectivement les «Compartiments») qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des valeurs mobilières de ceux-ci, selon la devise de référence ou selon d'autres caractéristiques.

Les modalités et conditions d'émission de titres de créances, d'obligations (notamment d'obligations échangeables et convertibles ainsi que d'obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de dettes, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions, émis pour chaque Compartiment ainsi que l'objet respectif de chaque Compartiment sont déterminées par le Conseil d'Administration.

Si des actions ordinaires, actions privilégiées et/ou parts bénéficiaires et/ou tout autre titre de capital sont émis par un Compartiment, les modalités et conditions de l'émission seront déterminées par l'Assemblée Générale et ces Statuts seront modifiés en conséquence.

Tout détenteur d'instruments financiers émis est réputé accepter sans réserves et être lié par les modalités et conditions d'émission applicables à ces instruments financiers ainsi que par les Statuts du fait même de la souscription de ces instruments financiers.

Chaque Compartiment doit être traité comme une entité distincte. Chaque Compartiment peut être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation n'ait pour conséquence la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la Société. Les droits des investisseurs et des créanciers lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, sont limités aux actifs de ce Compartiment.

Les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Sauf si les résolutions du Conseil d'Administration ayant créé ce Compartiment en disposent autrement, aucune résolution du Conseil d'Administration ne peut modifier les résolutions ayant créé ce Compartiment ou directement affecter les droits d'un créancier dont les droits sont relatifs à ce Compartiment, sans l'approbation préalable du créancier dont les droits sont relatifs à ce Compartiment. Toute décision du Conseil d'Administration prise en violation de ce présent article sera nulle.

Le Conseil d'Administration doit (à partir du moment où plusieurs Compartiments ont été créés) établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment dans le but de déterminer les droits des détenteurs d'instruments financiers de chaque Compartiment dans le cadre des Statuts, de tels comptes étant une preuve irréfragable de tels droits, en l'absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la Société au même Compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au Compartiment correspondant.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le Conseil d'Administration, ou tout autre personne agissant pour le Conseil d'Administration, ne considère pas comme se rattachant à un Compartiment particulier, il sera laissé à la discrétion du Conseil d'Administration ou de la personne agissant pour le Conseil d'Administration le pouvoir de déterminer de manière raisonnable les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les Compartiments, et le Conseil d'Administration aura le droit de changer à tout moment ces critères.

A partir du moment où plusieurs Compartiments ont été créés, la Société devra établir des comptes combinés. Ces comptes combinés de la Société, incluant tous les Compartiments, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la Société.

Les frais, coûts, dépenses et autres dettes contractés au nom de la Société dans son ensemble sont des dettes générales de la Société et peuvent être allouées à tous les Compartiments au prorata et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante, par décision du Conseil d'Administration.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR) représenté par trente-deux (32) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 7. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 8. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 10. Réunions de l'Assemblée des actionnaires de la Société. Dans ces Statuts, toute référence à l'Assemblée Générale est une référence à l'Actionnaire Unique, tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci après dénommée la «Personne Morale»), cette Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou administrateur, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après dénommée la «Loi sur les Sociétés»).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après dénommé le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres administrateurs, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi

être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 13. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux administrateurs ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi relative à la Titrisation. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient

un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi relative à la Titrisation. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi relative à la Titrisation, tout investisseur (l'Investisseur) dans, et tout créancier (le Créancier) de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quels qu'actifs que ce soient de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés et de la Loi relative à la Titrisation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les trente-deux (32) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente-deux mille euros (32.000,-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de trois mille deux cents euros.

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

(a) Monsieur José Manuel Costa De Sousa Borges, demeurant professionnellement à 69, Avenida Marques de Tomar, 4°, 1050 154 Lisbonne, Portugal.

(b) Monsieur Damien Nussbaum, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, et

(c) Monsieur Peter Diehl, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2017; et

4. le siège social de la société est fixé au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. THIELTGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56350. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177639/716.

(110207698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of November.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Element Six Abrasives S.A. (the "Company"), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 93.186, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph ELVINGER then notary residing in Luxembourg dated 24 March 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 535 dated 16 May 2003.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER on 15 March 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1372 dated 24 June 2011.

The meeting is opened with Mr Adrian Dobbyn, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, in the Chair.

The Chairman appointed as Secretary of the meeting Mr Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting appointed as Scrutineer of the meeting Ms Cristina Fileno, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned Notary.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the authorised shares representing the entire share capital of the Company presently fixed at seventytwo million, twenty-nine thousand, seven hundred and twenty United States Dollars (USD 72,029,720) represented by four million, three hundred and five thousand, eight hundred and twenty-three (4,305,823) class A shares and two million, eight hundred and ninety-seven thousand, one hundred and forty-nine (2,897,149) class B shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, are all present or represented so that the general meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. To amend in its entirety the objects clause, article 4, of the Articles of Incorporation of the Company and replace it so that it will now read:

"The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment, open to the public. In general, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

It may provide any kind of assistance, including by way of loan, guarantee or otherwise, to any company that is part of the Element Six Group of companies.

The Corporation may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible."

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously resolved:

Resolution

The meeting resolves to amend the objects clause, article 4, of the Articles of Incorporation of the Company and replace it in its entirety so that it will now read:

"The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment, open to the public. In general, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

It may provide any kind of assistance, including by way of loan, guarantee or otherwise, to any company that is part of the Element Six Group of companies.

The Corporation may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary meeting of shareholders are estimated at nine hundred Euro (EUR 900.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Element Six Abrasives S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.186, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER notaire résidant au Luxembourg en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535, en date du 16 mai 2003.

Les Statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, le 15 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1372 en date du 24 juin 2011.

L'assemblée est Présidée par Mr Adrian Dobbyn, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel L-2134 à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Mathieu Gangloff, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel L-2134 à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Mme Cristina Fileno, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel L-2134 à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter :

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le Notaire soussigné.

Les procurations des actionnaires représentés signés «ne varietur» par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-douze millions vingt-neuf mille et sept cent vingt Dollars Américains (USD 72.029.720,) représenté par quatre millions trois cent cinq mille huit cent vingt-trois (4.305.823) actions de catégorie A et deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quarante-neuf (2.897.149) actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,-) chacune, sont toutes présentes ou représentées, de sorte que l'assemblée générale peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modifier dans son intégralité les objets de la clause, article 4, des Statuts de la Société et de les remplacer pour leurs donner le libellé suivant:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et le développement de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie d'actions de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, le développement et au contrôle de toutes sociétés, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et maintenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra fournir toute sorte d'assistance, incluant les prêts, cautions, ou autrement à toute société qui fait partie du groupe de Société Element Six.

La Société pourra prêter, ou emprunter sous n'importe quelle forme avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles»

2. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé, l'assemblée générale, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée décide de modifier dans son intégralité les objets de la clause, article 4, des Statuts de la Société et de les remplacer pour lui donner le libellé suivant:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et le développement de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie d'actions de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, le développement et au contrôle de toutes sociétés, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et maintenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra fournir toute sorte d'assistance, incluant les prêts, cautions, ou autrement à toute société qui fait partie du groupe de Société Element Six.

La Société pourra prêter, ou emprunter sous n'importe quelle forme avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont évalués à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

N'ayant pas d'autres questions avant l'assemblée, celui-ci a été ajourné.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'assemblée, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Dobbyn, M. Gangloff, C. Fileno, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2011. Relation: RED/2011/2583. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011166023/148.

(110192245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

FlexSpace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.876.

In the year two thousand eleven, on the eighth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Europa Real Estate III S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr. Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "FlexSpace S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130876, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 July 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2123 of September 27, 2007. The articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on July 1, 2011, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2093 of September 8, 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to reduce the Company's share capital, by an amount of one million one hundred and fifty-eight thousand four hundred and twenty pounds sterling (1,158,420.-GBP) bring the share capital from six million eight hundred and eighty-six thousand seven hundred and eighteen pounds sterling (6'886'718.-GBP) down to five million seven hundred and twenty-eight thousand two hundred and ninety-eight pounds sterling (5,728,298.-GBP) by cancellation of one million one hundred and fifty-eight thousand four hundred and twenty (1,158,420) shares with a par value of one pound sterling (1.GBP) each, currently held by the sole partner, by reimbursement to the sole shareholder.

The sole partner decides to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the cancellation of the shares.

Second resolution:

As a consequence of such decrease of capital, the first paragraph of article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. (first paragraph). The corporate capital of the Company is set at five million seven hundred and twenty-eight thousand two hundred and ninety-eight pounds sterling (5,728,298.-GBP) divided into five million seven hundred and twenty-eight thousand two hundred and ninety-eight (5'728'298) shares with a par value of one pound sterling (1.-GBP) each, entirely paid up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représenté par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante est l'associée unique de «FlexSpace S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B 130876, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2123 du 27 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2093 du 8 septembre 2011.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million cent cinquante-huit mille quatre cent vingt Livres Sterling (1.158.420.-GBP) de sorte que le capital social est porté du montant de six millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent dix-huit Livres Sterling (6.886.718.-GBP) à cinq millions sept cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (5.728.298.-GBP) par l'annulation d'un million cent cinquante-huit mille quatre cent vingt (1.158.420) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.-GBP) chacune, par remboursement à l'associé unique.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'annulation des parts sociales.

Deuxième résolution

A la suite de la réduction de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions sept cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (5.728.298.GBP) divisé en cinq millions sept cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (5.728.298) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1.-GBP) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14938. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011166047/91.

(110192341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.034.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société ANDRES S. à r.l., Associé de la Société, désormais situé au 23, Avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société TEKNEMA S. à r.l., Associé de la Société, désormais situé au 23, Avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG.

Le 28 novembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour ARIES INVESTMENT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011165176/16.

(110191972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.720,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 80.984.

In the year two thousand and eleven on the tenth day of November.

Before Us, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 80.984, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 27, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 861 , page 41309 of October 9, 2001 (the Company);

There appeared:

Cable & Wireless Global Businesses International S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 63.922 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Nicolas van Heule, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. It holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Amendment of article 2 of the articles of the Company which will henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance, including the granting of loans to entities belonging to the same group of companies as the Company or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The object of the Company is also the holding of trademarks, i.e. it may create, manage, enhance and wind up a portfolio of trademarks of any kind. In addition, the Company may develop, acquire and transfer by any way trademarks.”

3. Miscellaneous.

III. It has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, and considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance, including the granting of loans to entities belonging to the same group of companies as the Company or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The object of the Company is also the holding of trademarks, i.e. it may create, manage, enhance and wind up a portfolio of trademarks of any kind. In addition, the Company may develop, acquire and transfer by any way trademarks.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the Sole Shareholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.984, constituée le 27 février 2011 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 861, page 41309 du 9 octobre 2011 (la Société);

A comparu:

Cable & Wireless Global Businesses International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.922, (l’Associé Unique),

ici représentée par M. Nicolas van Heule, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Il détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et le contrôle, la gestion, ainsi que le développement de ces participations.

Elle peut acquérir tous titres ou droits par le biais de quotas de participation, de souscriptions, de négociations ou de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter assistance, en ce compris l'octroi de prêts aux entités appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou l'emprunt sous toutes formes avec ou sans sûreté et la collecte de fonds par le biais de, en ce compris, notamment, l'émission d'obligations, de billets, billets à ordre, et autres titres et instruments de dette, convertibles ou non.

Elle peut effectuer toute activité industrielle et conserver un établissement commercial ouvert au public. De manière générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle peut juger utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La Société a également pour objet l'exploitation de marques, à savoir: elle peut créer, gérer, renforcer et clôturer un portefeuille de marques de quelque nature que ce soit. De plus, la Société peut développer, acquérir et céder les marques par quelque moyen que ce soit.»; et

3. Divers.

III. Il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, et se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et le contrôle, la gestion, ainsi que le développement de ces participations.

Elle peut acquérir tous titres ou droits par le biais de quotas de participation, de souscriptions, de négociations ou de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter assistance, en ce compris l'octroi de prêts aux entités appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou l'emprunt sous toutes formes avec ou sans sûreté et la collecte de fonds par le biais de, en ce compris, notamment, l'émission d'obligations, de billets, billets à ordre, et autres titres et instruments de dette, convertibles ou non.

Elle peut effectuer toute activité industrielle et conserver un établissement commercial ouvert au public. De manière générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle peut juger utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La Société a également pour objet l'exploitation de marques, à savoir: elle peut créer, gérer, renforcer et clôturer un portefeuille de marques de quelque nature que ce soit. De plus, la Société peut développer, acquérir et céder les marques par quelque moyen que ce soit."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la Séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont évalués à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de l'Associé Unique, il a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. VAN HEULE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51522. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165222/146.

(110191388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Castle Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.622.

Procès Verbal d'une Résolution de l'associé unique de Castle Services S.à r.l. prise le 1^{er} décembre 2011

L'associé unique a décidé d'accepter la nomination de M. Renaud Labye, administrateur de sociétés, né le 9 novembre 1977 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de la catégorie A de la société pour une durée indéterminée avec effet du 1^{er} décembre 2011.

Pour le conseil de gérance

M. Roel SCHRIJEN

Gérant

Référence de publication: 2011165224/15.

(110191840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

BC Chime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 677.051,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.705.

In the year two thousand and eleven, the twenty-eighth day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BC Chime S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.705 (the Company). The Company has been incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 5, 2009, number 2167 at page 103973. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on November 25, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 31, 2009, number 2559 at page 122813.

There appeared:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Regis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred fifty two thousand and fifty one euro (EUR 652,051) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000), represented by (i) twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares, (ii) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class A tracker shares, (iii) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class B

tracker shares, (iv) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class C tracker shares, (v) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class D tracker shares, (vi) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class E tracker shares, (vii) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class F tracker shares, and (viii) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class G tracker shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to six hundred seventy seven thousand and fifty one euro (EUR 677,051), by way of issuance of six hundred fifty two thousand and fifty one (652,051) class A tracker shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, such new class A tracker shares having the same rights and obligations as the existing and issued class A tracker shares of the Company;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Alter Domus Luxembourg, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred fifty two thousand and fifty one euro (EUR 652,051) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000), represented by (i) twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares, (ii) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class A tracker shares, (iii) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class B tracker shares, (iv) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class C tracker shares, (v) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class D tracker shares, (vi) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class E tracker shares, (vii) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class F tracker shares, and (viii) one thousand seven hundred and eighty five (1,785) class G tracker shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to six hundred seventy seven thousand and fifty one euro (EUR 677,051), by way of issuance of six hundred fifty two thousand and fifty one (652,051) class A tracker shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, such new class A tracker shares having the same rights and obligations as the existing and issued class A tracker shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to six hundred fifty two thousand and fifty one (652,051) class A tracker shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of six hundred fifty two thousand and fifty one euros and forty three cents (EUR 652,051.43) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated to the nominal share capital account of the class A tracker shares of the Company for an amount of six hundred fifty two thousand and fifty one euro (EUR 652,051) and an amount of forty three cents (EUR 0.43) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Contribution Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated September 27, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate states in essence that:

“

- the Receivable contributed by Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., to the Company is shown on the attached balance sheet of the Company as per September 27, 2011 and booked under item “shareholder’s advance” (the Balance Sheet);

- Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at least six hundred fifty two thousand and fifty one euros and forty three cents (EUR 652,051.43), and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., and upon the contribution of the Receivable by Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Contribution Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at six hundred seventy seven thousand and fifty one euro (EUR 677,051), represented by twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares and individually an Ordinary Share), six hundred fifty three thousand eight hundred and thirty six (653,836) Class A Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class A Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class B Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class B Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class C Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class C Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class D Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class D Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class E Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class E Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class F Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class F Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class G Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class G Tracker Shares and together with the Class A Tracker Shares, Class B Tracker Shares, Class C Tracker Shares, Class D Tracker Shares, Class E Tracker Shares, Class F Tracker Shares and the Ordinary Shares the share(s)).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Alter Domus Luxembourg, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred Euros (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-huitième jour de septembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de BC Chime S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.705 (la Société). La Société a été constituée le 7 octobre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 novembre 2009, numéro 2167, page 103973. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 25 novembre 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 31 décembre 2009, numéro 2559, page 122813.

A comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands (l’Associé Unique).

ici représentée par Regis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante deux mille cinquante et un euros (EUR 652.051) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par (i) douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires, (ii) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe A, (iii) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe B, (iv) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe C, (v) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe D, (vi) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe E, (vii) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe F et (viii) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à six cent soixante dix sept mille cinquante et un euros (EUR 677.051) par l'émission de six cent cinquante deux mille cinquante et un (652.051) parts sociales traçantes de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ces nouvelles parts sociales traçantes de classe A ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales traçantes de classe A existantes et émises de la Société;

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social précisée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social déterminée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé d'Alter Domus Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante deux mille cinquante et un euros (EUR 652.051) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par (i) douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires, (ii) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe A, (iii) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe B, (iv) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe C, (v) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe D, (vi) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe E, (vii) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe F et (viii) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à six cent soixante dix sept mille cinquante et un euros (EUR 677.051) par l'émission de six cent cinquante deux mille cinquante et un (652.051) parts sociales traçantes de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ces nouvelles parts sociales traçantes de classe A ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales traçantes de classe A existantes et émises de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six cent cinquante deux mille cinquante et un (652.051) parts sociales traçantes de classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et de les libérer par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant total de six cent cinquante deux mille cinquante et un euros et quarante trois cents (EUR 652.051,43) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

Cet apport en nature sera affecté au compte de capital social nominal des parts sociales de classe A de la Société pour un montant de six cent cinquante deux mille cinquante et un euros (EUR 652.051) et un montant de quarante trois cents (EUR 0,43) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature de la Créance est constatée par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat d'Apport) et (ii) le bilan de la Société daté du 27 septembre 2011 et signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport indique essentiellement que:

«

- la Créance apportée par Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. à la Société est indiquée sur le Bilan annexé au 27 septembre 2011 et reprise sous «avance d'actionnaire» (le Bilan);

- Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan ci-joint est estimée à six cent cinquante deux mille cinquante et un euros et quarante trois cents (EUR 652.051,43) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. et au moment de l'apport de la Créance par Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat d'Apport ainsi que le Bilan ci-joints, après signature ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante dix sept mille cinquante et un euros (EUR 677.051) représenté par douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement une Part Sociale Ordinaire), six cent cinquante trois mille huit cent trente six (653.836) Parts Sociales Traçantes de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe A), mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B), mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe C), mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D), mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe E), mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe F), mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe G, ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A, les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe D, les Parts Sociales Traçantes de Classe E, les Parts Sociales Traçantes de Classe F, et les Parts Sociales Ordinaires, les (une) part(s) sociale(s)).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé d'Alter Domus Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des part sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ deux mille cents Euros (EUR 2.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, en FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44208. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164440/262.

(110190478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Asdecor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 2, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 41.634.

L'an deux mille onze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Madame Marguerite RIECK, retraitée, née à Luxembourg le 16 novembre 1942, veuve de feu Monsieur Ferdinand LORANG, demeurant à L-5511 Remich, 8, rue des Bateliers.

2.- Monsieur Pascal Louis Fernand Nicolas LORANG, fonctionnaire de l'Etat, né à Luxembourg, le 3 mai 1958, demeurant à L-5460 Trintange, 28B, rue de Remich, et

3.- Madame Lianne Liliane Suzanne LORANG, sans état particulier, née à Medernach, le 22 mars 1956, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 10, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée «ASDECOR S.à r.l.», avec siège social à L-2320 Luxembourg, 2, boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 41.634, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 551 du 17 novembre 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du:

- 18 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 122 du 11 mars 1996, et

- 3 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 328 du 8 mai 1999,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend, avec profond regret, connaissance du décès de l'associé et gérant Ferdinand LORANG.

Suivant acte de notoriété établi par le notaire instrumentant la succession de feu Ferdinand LORANG est échue comme suit:

- à l'épouse survivante Madame Maggy RIECK, préqualifiée, pour cinq huitièmes (5/8) indivis en pleine propriété et trois huitièmes (3/8) indivis en usufruit

- à ses trois enfants, Lianne Liliane Suzanne, Pascal Louis Fernand Nicolas, et Alain Egide Nicolas les LORANG, pour trois/huitièmes (3/8) indivis en nue-propriété.

Suivant acte de partage reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour:

- trois/seizièmes (3/16) indivis en nue-propriété des parts sociales ont été attribués à Monsieur Pascal Louis Fernand Nicolas LORANG, et

- trois/seizièmes (3/16) indivis en nue-propriété des parts sociales ont été attribués à Madame Lianne Liliane Suzanne LORANG

de sorte que les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital sont répartis comme suit:

Associé	Parts sociales en pleine propriété	Parts sociales en nue propriété	Parts sociales en usufruit
1. Madame Marguerite RIECK, retraitée, née à Luxembourg le 16 novembre 1942, veuve de feu Monsieur Ferdinand LORANG, demeurant à L-5511 Remich, 8, rue des Bateliers	62,5		37,5
2. Monsieur Pascal Louis Fernand Nicolas LORANG, fonctionnaire de l'Etat, né à Luxembourg, le 3 mai 1958, demeurant à L-5460 Trintange, 28B, rue de		18,75	

Remich			
3. Madame Lianne Liliane Suzanne LORANG, sans état particulier, née à Medernach, le 22 mars 1956, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 10, rue Principale		18,75	
Total : cent parts sociales	62,5	37,5	37,5

Les associés décident de suspendre le droit de vote sur les parts sociales en indivision.

Deuxième résolution

Les associés décident suite à la nouvelle répartition des parts sociales de faire une refonte complète des statuts, en ajoutant un nouvel alinéa à l'objet social entre le premier et le deuxième alinéa, pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de ASDECOR S.à r.l., (ci-après la «Société»).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture avec vente des articles de la branche, la pose de revêtements en matière plastique pour sols avec vente des articles de la branche, ainsi que le nettoyage et la peinture de façades.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un associé dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Troisième résolution

Les associés nomment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique:

Madame Marguerite RIECK, retraitée, né à Luxembourg le 16 novembre 1942, veuve de feu Monsieur Ferdinand LORANG, demeurant à L-5511 Remich, 8, rue des Bateliers.

La gérante unique disposera de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marguerite RIECK, Pascal Louis Fernand Nicolas LORANG, Lianne Liliane Suzanne LORANG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2011. Relation GRE/2011/3797. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165178/155.

(110192019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

M.A.B. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.258.

Par décision du Conseil d'Administration du 11 novembre 2011, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté représentant permanent de la société anonyme VALON S.A., elle-même administrateur de la société M.A.B. Investments S.A. en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 1^{er} DEC. 2011.

Pour: M.A.B. Investments S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2011165500/17.

(110191412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Hatanord Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.078.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 1^{er} décembre 2011

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur et président du conseil d'administration;

- Monsieur François GAUCHER, demeurant au 18, rue Brunei, F-75017 Paris, administrateur,

- Monsieur John de RICHEMONT, demeurant au 41, rue Madame, F-75006 Paris, administrateur,

- Monsieur Jacques BIENVENU, demeurant au 2, rue Alegre, F-94400 Vitry-sur-Seine, administrateur,

- Monsieur Daniel BERNARD, demeurant au 26, Avenue des Tilleuls, F-78400 Chatou,

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire au comptes de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2011: OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à.r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social actuel au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011166103/22.

(110192451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Aruba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} décembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011165177/11.

(110191596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Luxart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.207.

L'an deux mille onze.

Le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Luxart S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 152.207, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 932 du 4 mai 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1826 du 7 septembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMITVALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société, s'agissant de l'activité de conseil de la société.

2.- Modification de l'article 3 des statuts y afférente, pour lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra en particulier procéder à l'acquisition, la location, la mise à disposition, la revente et le conseil dans l'achat et vente d'oeuvres d'art de toute sorte ainsi que procéder à la promotion et la mise en valeur d'oeuvres d'art sous toutes formes.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle pourra accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société est soumise à l'imposition de droit commun."

Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide modifier la teneur commerciale de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de

quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra en particulier procéder à l'acquisition, la location, la mise à disposition, la revente et le conseil dans l'achat et vente d'œuvres d'art de toute sorte ainsi que procéder à la promotion et la mise en valeur d'œuvres d'art sous toutes formes.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle pourra accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société est soumise à l'imposition de droit commun."

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2011. Relation GRE/2011/3793. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165461/73.

(110191818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

EXTRAIT

Suite à un transfert de parts entre parties en date du 11 novembre 2011, Triton Masterluxco 2 S.a r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de EUR 75.001,09, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.037 a transféré 1 part sociale de catégorie A à Plymouth HoldCo S.a r.l. un à société à responsabilité limitée ayant un capital social de EUR 801.194,-, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.844.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont a présent détenues comme suit:

Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	31.278 parts sociales de catégorie A, 31.279 parts sociales de catégorie B, 31.279 parts sociales de catégorie C, 31.280 parts sociales de catégorie D, 31.280 parts sociales de catégorie E, 31.280 parts sociales de catégorie F, 31.280 parts sociales de catégorie G, 31.280 parts sociales de catégorie H, 31.280 parts sociales de catégorie I.
Dematic Managementbeteiligungs GbR	6.000 parts sociales de catégorie A, 6.000 parts sociales de catégorie B, 6.000 parts sociales de catégorie C, 6.000 parts sociales de catégorie D, 6.000 parts sociales de catégorie E, 6.000 parts sociales de catégorie F, 6.000 parts sociales de catégorie G, 6.000 parts sociales de catégorie H, 6.000 parts sociales de catégorie I.
Dematic Aufsichtsratsbeteiligungs GbR	2.000 parts sociales de catégorie A, 2.000 parts sociales de catégorie B, 2.000 parts sociales de catégorie C,

	2.000 parts sociales de catégorie D,
	2.000 parts sociales de catégorie E,
	2.000 parts sociales de catégorie F,
	2.000 parts sociales de catégorie G,
	2.000 parts sociales de catégorie H,
	2.000 parts sociales de catégorie I.
Dematic Managementinvestmet GbR	720 parts sociales de catégorie A,
	720 parts sociales de catégorie B,
	720 parts sociales de catégorie C,
	720 parts sociales de catégorie D,
	720 parts sociales de catégorie E
	720 parts sociales de catégorie F,
	720 parts sociales de catégorie G
	720 parts sociales de catégorie H,
	720 parts sociales de catégorie I.
Dlux HoldCo S.B r.l.	1 part sociale de catégorie A
Cyril HoldCo S.a r.l.	1 part sociale de catégorie A
Observe HoldCo S.à r.l.	1 part sociale de catégorie A
Plymouth HoldCo S.à r.l.	1 part sociale de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour Oematic Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2011165271/58.

(110191691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Assenti Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 26, Ëlwenterstrooss.
 R.C.S. Luxembourg B 95.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Bertrange, le 01.12.2011. Signature.

Référence de publication: 2011165180/10.

(110191775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Asyris S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
 R.C.S. Luxembourg B 88.274.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165181/9.

(110191578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Aviation Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
 R.C.S. Luxembourg B 78.767.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pour la société
 Signature
 Un mandataire

Référence de publication: 2011165183/13.

(110191358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Belmilk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 82.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} décembre 2011.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011165201/11.

(110191442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

A3 Construction Métallique S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.
R.C.S. Luxembourg B 146.238.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165185/9.

(110191466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Berg Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 68.000.

EXTRAIT

Mr Anders Erland Berg, né à Pajala, Suède, le 11 Janvier 1943, avec adresse au 53, Strandvagen, S-11522 Stockholm, détient 100 parts de la Société Berg Real Estate Sàrl, il est donc Associé unique de la Société.

Mrs Viviane Berg, ne détient aucune part de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/11/2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011165202/16.

(110191581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

B.B.R. Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 97.077.

L'an deux mille onze, le dix novembre

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme B.B.R. MARKETING S.A. (matr: 1988 22 01 913) dont le siège est établi à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 97.077.

La société a été constituée par acte authentique reçu par le notaire Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-Alzette en date du 27 juin 1988, publié au Mémorial C Numéro 268 du 7 octobre 1988. Son siège a été changé le 13 décembre 2000 par acte du même notaire et publié au Mémorial C de l'année 2001 à la page 26354 en date du 19.7.2001.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée «ne varietur», restera annexée aux présentes.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis POSSON, administrateur de sociétés, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

L'assemblée renonce à l'unanimité de désigner un secrétaire et de scrutateur.

Les actionnaires déclarent d'abord ce qui suit et nous requièrent d'en dresser acte:

I. L'assemblée a été réunie avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Changement de l'adresse de la société et changement de l'alinéa premier de l'article 1 des statuts;
- 2) Changement d'administrateur
- 3) Changement de commissaire

Divers

II. Tous les actionnaires, représentant l'intégralité des cinquante actions, sont présents ou représentés, de sorte que l'assemblée pourra valablement délibérer sans avoir à prouver que les convocations ont été expédiées suivant les règles légales et statutaires.

III. L'assemblée décide qu'elle est valablement constituée et aborde l'ordre du jour. Après discussion, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de changer l'adresse de la société pour l'établir à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville et d'adapter en conséquence l'alinéa 1 du premier article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

„Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch“

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer de son poste d'administrateur avec décharge pour l'exercice de ses fonctions Madame Elodie POSSON, demeurant à 124, rue Tenbosch, B-1050 Bruxelles et de la remplacer par Madame Delphine Posson, demeurant à 8A, rue de l'Eglise, B-5355 Oetrange, née à Uccle (B) le 27 août 1976.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société «LA FIDUCIAIRE COMPTABLE COMPTAFISC S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 144.397, en remplacement de Madame Delphine POSSON qui donne sa démission et à laquelle décharge est accordée pour l'exercice de ses fonctions.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes évalués à 600.- euros sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes, et après lecture faite, les actionnaires comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Louis POSSON, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 novembre 2011. Relation: DIE/2011/10837. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165186/63.

(110191417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Belval Plaza I Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165188/10.

(110191500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Belval Plaza I Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 120.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165189/10.

(110191505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Blue Waves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 116.337.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351

L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011165210/16.

(110191732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Belval Plaza I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 115.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165190/10.

(110191495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Belval Plaza II Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 120.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165191/10.

(110191506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Belval Plaza II Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 120.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165192/10.

(110191507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Chauffage Sanitaire Schumacher s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 19, Am Enneschtduerf.
R.C.S. Luxembourg B 108.347.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351
L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011165227/16.

(110191735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Belval Plaza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 119.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165193/10.

(110191497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

BW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 150.024.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 12 septembre 2011 à Luxembourg.

Résolution:

L'assemblée a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

BW INVEST S.A.

Référence de publication: 2011165217/14.

(110192127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Saint Jean SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue Saint Michel.
R.C.S. Luxembourg E 387.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Christophe Jean André DRAPIER, employé, né à Coulommiers (France), le 13 décembre 1968, demeurant à F-57100 Thionville, 23, chemin des Maréchers (France);

Majeur protégé, placé sous le régime de la curatelle et ayant pour curateur son frère Monsieur Olivier DRAPIER, ainsi qu'il résulte du jugement du Juge des Tutelles du Tribunal d'Instance de Thionville (Moselle) en date du 21 octobre 2010, rendu définitif, régulièrement inscrit au Répertoire Civil et publié par la mention de cette inscription mise en marge de l'acte de naissance de l'intéressé.

2° Monsieur Olivier Robert DRAPIER, gérant de société, né à Coulommiers (France), le 14 mars 1970, demeurant à CH-3960 Sierre, 33, route du Simplon (Suisse),

Lesquels comparants ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

1. Que la société dénommée SAINT JEAN SCI, ayant son siège social à L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue Saint Michel, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 387,

Ci-après nommée la "Société",

A été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 15 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1002 du 2 juillet 2002,

2. Que le capital social de la Société est fixé à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), représenté par cinquante (50) parts sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

3. Que l'actif de la société se compose uniquement des lots suivants:

Dans un immeuble en copropriété dénommé Résidence John Grun, sis à Mondorf-les-Bains, coin 6, rue Saint Michel, rue des Benedictins, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains

- numéro 672/5278, lieu-dit «Rue Saint-Michel», place (occupée) immeuble en copropriété, d'une contenance de 18 ares 31 centiares;

- numéro 672/5279, lieu-dit «Rue Saint-Michel», place voirie, d'une contenance de 10 centiares;

- numéro 672/5280, lieu-dit «Rue Saint-Michel», place voirie, d'une contenance de 2 centiares;

les lots suivants:

1.- En propriété privative et exclusive:

- Lot 014.A.C.81, faisant un parking au premier sous-sol, avec une surface utile d'après cadastre de 17,69 m², et comme quote-part dans les parties communes 3,890/1.000èmes.

- Lot 015.A.C.81, faisant un parking au premier sous-sol, avec une surface utile d'après cadastre de 17,81 m², et comme quote-part dans les parties communes 3,916/1.000èmes.

- Lot 049.A.A.03, faisant un appartement au troisième étage, avec une surface utile d'après cadastre de 128,22 m², et comme quote-part dans les parties communes 57,375/1.000èmes.

2.- en copropriété et indivision forcée correspondant à ces éléments privatifs et exclusifs, une quotité dans les parties communes de soixante-cinq virgule cent quatre-vingt-un millièmes (65,181/1.000èmes), y compris le sol.

Titre de propriété

Ces droits immobiliers appartiennent à la Société pour les avoir acquis suivant acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 5 avril 2002, numéro 4940 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 16 avril 2002, volume 1730, numéro 37.

Ces droits immobiliers sont évalués à la somme totale de TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (365.000,00 EUR).

4. Que Monsieur Alain Lucien Robert DRAPIER, gérant de sociétés, né à La Ferté-sous-Jouarre (France), le 19 novembre 1942, veuf de Madame Jeannine Madeleine SARRAZIN, ayant demeuré en dernier lieu à CH-3960 Sierre, 16, route des Longs-Prés (Suisse), est décédé „ab intestat“ en France, le 7 octobre 2009.

Monsieur Alain DRAPIER, prénommé, était gérant unique et associé pour quarante-neuf (49) parts sociales dans la Société.

5. Que les comparants, seuls associés de la Société SAINT JEAN SCI, déclarent que suite au décès de Monsieur Alain DRAPIER, les quarante-neuf (49) parts sociales sont échues à ses deux fils Monsieur Christophe DRAPIER, prénommé sous 1°, et Monsieur Olivier DRAPIER, prénommé sous 2° par parts égales.

II. Conformément à l'article 7, alinéa 6 des statuts, l'associé restant, Monsieur Olivier DRAPIER, prénommé sous 2°, donne expressément son accord à cette cession de parts à cause de mort.

III. Suite à la cession de part prédécrite, les comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En résumé de la prédite dévolution de succession, les associés déclarent que la répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

a) Monsieur Christophe DRAPIER, prénommé sous 1°,

- la moitié indivise de 49 parts sociales en pleine propriété,

c) Monsieur Olivier DRAPIER, prénommé sous 2°,

- 1 part sociale

- la moitié indivise de 49 parts sociales en pleine propriété,

Total: cinquante parts sociales 50 parts.

Deuxième résolution

Les associés décident d'adapter les statuts de la Société et de modifier l'article 5 comme suit:

„ **Art. 5.** Le capital social est fixé à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), représenté par cinquante (50) parts sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

Suite au décès du gérant unique de la société, Monsieur Alain DRAPIER, les associés décident de nommer comme gérant unique pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature, Monsieur Olivier Robert DRAPIER, précité, gérant de société, né à Coulommiers (France), le 14 mars 1970, demeurant à CH3960 Sierre, 33, route du Simplon (Suisse).

Intervention

Monsieur Olivier Robert DRAPIER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare accepter la susdite cession de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Quatrième résolution

Monsieur Christophe DRAPIER et Monsieur Olivier DRAPIER, copropriétaires indivis de quarante-neuf (49) parts sociales, désignent Monsieur Olivier Robert DRAPIER comme représentant de ces parts sociales.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 EUR).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Olivier Drapier, Christophe Drapier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 novembre 2011. LAC / 2011 / 52459. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165634/101.

(110191433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Belval Plaza Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 119.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165194/10.

(110191498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Bevis Marks Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165195/10.

(110191361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Bevis Marks 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.
Référence de publication: 2011165196/10.
(110191360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Biotoscana Seamar Family Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 163.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 1^{er} décembre 2011.
Référence de publication: 2011165198/10.
(110191552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Bingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 102.261.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 décembre 2011.
Pour la société
Fernand ENTRINGER
Administrateur-délégué
Référence de publication: 2011165204/13.
(110191847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Blaser et Schott Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck.
R.C.S. Luxembourg B 134.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 01.12.2011. Signature.
Référence de publication: 2011165205/10.
(110191783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

BR Investments I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 148.832,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.472.

Les comptes annuels pour la période du 10 septembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2011.
Référence de publication: 2011165214/11.
(110191450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Cedar Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.320.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} décembre 2011 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 8, rue Heine L-1720 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Référence de publication: 2011165225/14.

(110191921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Blue Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 140.676.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165208/10.

(110192118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

BP@L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.462.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165211/9.

(110191577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Böhrs + Böhrs Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.162.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011165218/10.

(110191355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

C.RO Ports S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 149.469.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165219/10.

(110192057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 116.156.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange, le 2 décembre 2011.
Pour C&L (Lux 1) S.à r.l.

Référence de publication: 2011165220/11.

(110192192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Head Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 128.267.

EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de BF Consulting S.à r.l., commissaire de la Société, est désormais au 16, rue de Larochette L-9391 Reisdorf, et ce avec effet au 12 septembre 2011.

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 novembre 2011 que:

1. Les démissions de Monsieur Pierre-François Wéry, administrateur de la Société, avec effet au 20 septembre 2011, et Madame Ingrid Hoolants, administrateur de la Société, avec effet au 23 novembre 2011 ont été acceptées.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de type B de la Société, et ce avec effet au 23 novembre 2011. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Francesco Abbruzzese, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, résident professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg; et

- Monsieur Olivier Dedobbeleer, né le 9 avril 1983 à Namur (Belgique), résident professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166105/23.

(110192562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

C&L (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 116.488.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange, le 2 décembre 2011.
Pour C&L (Lux 2) S.à r.l.

Référence de publication: 2011165221/11.

(110192191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Charouz Gravity Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 152.582.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011165226/11.

(110191430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Col 81 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 116.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011165230/10.

(110191391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Immibel S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 128.555.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2011 que, suite à une reconstitution des organes sociaux, ont été nommés:

a) administrateur unique

- Madame Gabriele SCHNEIDER, née le 31/10/1966 à Birkenfeld/Nahe, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Messieurs Mathis Hengel et Claude Geiben

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Igor Kovrovstsev, né le 4/07/1964 à Leningrad, conseiller économique, avec adresse professionnelle à 2, Vasileos Pavlou, Office 301, CY-1096 NICOSIA (Chypres), en remplacement de Monsieur Michel Schaeffer

Le mandat des organes sociaux nouvellement nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011166121/22.

(110192268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Chephren S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.299.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 août 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011165247/14.

(110191367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Colwine (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 81.303.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62733 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165232/10.

(110192212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Cygnus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.546.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011165234/10.

(110191655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

CABRELUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.830.

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Gaëtan GRIECO, gérant de société, né à Briey (France) le 30 janvier 1963, demeurant à F-54910 Valleroy, 107, avenue Charles de Gaulle (France);

2. Monsieur Michel GRIECO, directeur commercial, né à Briey (France) le 5 février 1961, demeurant à F-54910 Valleroy, 10, rue du Stade (France);

3. Monsieur Stéphane GRIECO, directeur des achats, né à Briey (France) le 21 octobre 1985, demeurant à F-54910 Valleroy, 107, avenue Charles de Gaulle (France);

4. Mademoiselle Sophia GRIECO, étudiante, née à Briey (France) le 12 janvier 1994, demeurant à F-54910 Valleroy, 107, avenue Charles de Gaulle (France), pour laquelle accepte et stipule aux présentes son père Monsieur Gaëtan GRIECO, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur légal de son enfant mineur;

5. Monsieur Anthony GRIECO, étudiant, né à Moyeuvre-Grande (France) le 7 février 1990, demeurant à F-54910 Valleroy, 10, rue du Stade (France);

6. Mademoiselle Margot GRIECO, étudiante, née à Briey (France) le 20 juin 1993, demeurant à F-54910 Valleroy, 10, rue du Stade, pour laquelle accepte et stipule aux présentes son père Monsieur Michel GRIECO, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur légal de son enfant mineur;

7. La société par actions simplifiée de droit français V.G.M. HOLDING, ayant son siège social à F-54910 Valleroy, 105, avenue Charles de Gaulle (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Briey sous le numéro 330 726 449

tous ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "CABRELUX", avec siège social à L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.830, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2044 du 30 septembre 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois et qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet:

- le commerce de détail d'articles de textiles, de vêtements et d'accessoires

- la vente au détail, la vente par correspondance, l'import-export, la représentation, de chaussures, d'articles chaussants, de bijoux, de bonneterie, de maroquinerie, et toutes opérations se rattachant à cet objet ou contribuant à sa réalisation

Elle pourra également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2011. Relation GRE/2011/3795. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165236/66.

(110191906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Cabri Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7390 Blaschette, 1A, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 16.991.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011165237/10.

(110191888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

ME Business Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.063.

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "ECVV Business Solutions S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161886,

dûment représentée par son gérant Monsieur Eric CHINCHON, cadre dirigeant, demeurant à F-57570 Boust, 1, Sous les Vergers (France).

2) La société à responsabilité limitée "ML Business Solutions S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161888,

dûment représentée par son gérant Monsieur Michael LANGE, dirigeant de sociétés, demeurant à L-7447 Lintgen, 9, bei de Fischweieren.

3) La société à responsabilité limitée "Courreges Investment Solutions S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 14, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143179,

dûment représentée par son gérant Monsieur Jean DE COURREGES D'USTOU, conseiller en investissements, demeurant à L-1148 Luxembourg, 14, rue Jean l'Aveugle.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142063, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2537 du 16 octobre 2008;

- Que les parties comparantes sub 1) et 2) sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept mille neuf cent quinze euros (EUR 7.915,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt mille quatre cent quinze euros (EUR 20.415,-), par la création et l'émission de sept mille neuf cent quinze (7.915) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de cent quatre-vingt deux mille quarante-cinq euros (EUR 182.045,-), jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Les associés actuels, représentés comme stipulé ci-dessus, décident d'approuver l'entrée dans le capital social de la Société de "Courreges Investment Solutions S.à r.l.", prédésignée, en qualité de nouvel associé.

Souscription et Libération

L'Assemblée constate que les sept mille neuf cent quinze (7.915) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par:

- la société "ECVV Business Solutions S.à r.l.", prédésignée, à concurrence de trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales;

- la société "ML Business Solutions S.à r.l.", prédésignée, à concurrence de trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales; et

- la société "Courreges Investment Solutions S.à r.l.", prédésignée, à concurrence de mille six cent soixante-cinq (1.665) parts sociales;

et libérées entièrement, ensemble avec une prime d'émission totale de cent quatre-vingt deux mille quarante-cinq euros (EUR 182.045,-), par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante euros (EUR 189.960,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt mille quatre cent quinze euros (EUR 20.415,-), représenté par vingt mille quatre cent quinze (20.415) parts sociales d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. CHINCHON, M. LANGE, J. DE COURREGES D'USTOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2011 LAC/2011/52753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166207/76.

(110192292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Dinex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.252.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 novembre 2011

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Dinex International S.A., tenue au siège social en date du 30 novembre 2011, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Acceptation de la démission d'un membre du conseil d'administration:

- Andrea Garbagnati; demeurant MC-98000 Monte Carlo, Av. Princesse Grace 2.

2° Nomination d'un nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016:

- Antar Invest S.A., avec siège social à 38, bd. Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165287/15.

(110191512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Cadogan Investments, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 124.671.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165238/9.

(110192009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Cameron Lux Apme Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.896.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011165239/11.

(110192175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Carrelages Valente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 7, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 81.522.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351

L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011165241/16.

(110191722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Quodre Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.444.

Je, soussigné,

La société Luxglobal Management S.à r.l.

domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

QUODRE FINANCE S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 138.444

Date effective: le 30 septembre 2011

Fait à Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Hendrik H.J. KEMMERLING /
Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011166324/18.

(110192734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Eggos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.244.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2011 que:

- Monsieur Riccardo MORALDI a démissionné de son poste d'administrateur.

- Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 21 novembre 1961 et demeurant professionnellement au 3, rue belle-vue à L-1227 Luxembourg, a été élu en son remplacement.

- Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg a également été élue administrateur.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

En outre, il est à noter que la société Ser.com S. à r.l., (Commissaire en charge du contrôle de nos comptes) est désormais domiciliée au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2011166026/19.

(110192538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Continental Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 18.197.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.12.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011166692/12.

(110193601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.
